



Vélo de locataires en stationnement dans la cour commune

Par **mathildehalle31**, le **13/04/2008** à **19:49**

Bonjour,
Je suis locataire depuis octobre 2007 d'un appartement à Pantin. L'immeuble regroupe 8 appartements, dont un au rez de chaussée en cours de rénovation. Une cour commune est d'accès libre, et s'y trouvent les poubelles de l'immeuble.
Lors de la visite de l'appartement, l'agent immobilier m'avait dit que je pourrais, à l'instar d'autres locataires, ranger mon vélo dans cette cour. Depuis, j'ai fait l'acquisition d'un vélo, que je range effectivement dans cette cour, à côté des autres vélos.
Or, la semaine dernière j'ai reçu une lettre avec accusé de réception du bailleur de mon appartement me sommant de retirer mon vélo de la cour. A défaut, celui-ci serait "déplacé" sous quinzaine.
Les vélos ne dérangent personne et étant même les éléments les plus "jolis" de cette cour commune (et qui ne peut être privatisée en raison des poubelles), je me demande comment faire car je n'ai pas de cave et mon appartement ne me permet pas d'y stocker ce vélo tout neuf et dont j'ai besoin (je ne peux donc pas le vendre).
J'ai tenté de trouver de la jurisprudence sur ce thème, mais en vain. Je souhaiterais ainsi répondre au bailleur afin de trouver une solution à l'amiable à ce problème, mais auparavant je cherche à être juridiquement éclairée sur mes droits et devoirs.
Je vous remercie par avance pour votre aide.
Cordialement,
Mathilde Hallé.